



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE 2023-2028 Adopté en assemblée plénière le 11 octobre 2023

Contexte et objectifs

Rendre un avis sur le Projet régional de santé constitué :

- D'un cadre d'orientation stratégique (COS)
- D'un Schéma régional de santé (SRS)
- D'un Programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Date et lieu de la consultation

Mercredi 11 octobre 2023 à HEROUVILLE SAINT CLAIR.

Observations générales sur le PRS 2023-2028

Les membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie tiennent tout d'abord à saluer le processus de concertation ainsi que la méthodologie employée. Un travail collectif a pu être engagé malgré des délais particulièrement contraints. Les travaux des quatre commissions spécialisées de la CRSA lors de cette phase de consultation sont annexés au présent avis afin de rendre compte de l'intégralité des analyses.

La CRSA souligne que sur le fond, le cadre stratégique proposé répond globalement aux attentes exprimées par les membres des commissions spécialisées et des Conseils Territoriaux de Santé qui en partagent les enjeux et les objectifs. Les priorités d'action sont dans leur ensemble en cohérence avec les propositions formulées dans le cadre de la consultation.

La CRSA prend acte et salue les engagements pris par le Directeur Général de l'ARS pour rendre plus visibles et lisibles dans la déclinaison opérationnelle du Projet Régional de Santé, certaines problématiques (besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes et des personnes

vieillissantes en situation de précarité) ou enjeux (articulation avec les autres plans santé¹, incitation aux coopérations public/privé, mise en action rapide sur le sujet « attractivité des métiers », soutien pour accompagner la transition écologique, développement des solutions pour les personnes en situation de handicap notamment).

Sur la forme, le document donne des repères clairs et complets, les grands constats sur les problématiques de santé régionales y sont objectivés. Néanmoins, le Projet Régional de Santé, en tant que document de référence, reste peu accessible pour des non-initiés.

La CRSA constate, sur la base des avis rendus par les commissions spécialisées et les CTS, une attente forte de passer rapidement à l'opérationnalité, pleinement justifiée par les tensions majeures auxquelles notre système de santé est confronté, en particulier en termes de ressources humaines.

Face au défi du vieillissement et à l'augmentation connexe des maladies chroniques, aux enjeux de santé mentale et à la nécessité de développer et/ou d'adapter les réponses aux besoins des personnes vulnérables, en situation de handicap ou de précarité, les besoins en professionnels vont aller croissants. Certaines disciplines sont d'ores et déjà en tensions extrêmes (soins non programmés / urgences, périnatalité / obstétrique, santé mentale, secteur médico-social, aide à domicile) et une partie des professionnels ne semble plus trouver de sens dans leur travail. Cette situation préoccupe fortement l'ensemble des instances de démocratie en santé.

Selon ses déficits ou difficultés propres, chaque territoire de santé a pu proposer des priorités renforcées ou complémentaires de réponse aux besoins de la population. Elles seront reprises dans les feuilles de routes de chaque territoire et déclinées en fiches-action.

Par ailleurs, comme mentionné dans le PRS, les soins critiques adultes ont été fortement mobilisés durant la pandémie de Covid-19, mais cette activité reste fragile notamment au regard de la démographie des anesthésistes-réanimateurs. Aussi, la CRSA soutient l'enjeu régional d'adaptation à la hausse des capacités et de préservation d'une « élasticité maximale » de l'offre de soins critiques pour assurer une réponse aux variations d'activité saisonnières et aux situations sanitaires exceptionnelles.

Enfin, des réformes structurelles nationales sont en cours de mise en œuvre (évolution du régime des autorisations, redéfinition des seuils d'activités en cancérologie, organisation des services d'autonomie à domicile en particulier). La CRSA est consciente que ces réformes auront des impacts certains sur le maillage de l'offre de santé, ce qui justifiera une attention soutenue de ses commissions spécialisées pour aider à concilier au maximum les impératifs de qualité / sécurité avec les enjeux de proximité et d'accessibilité.

Points d'attention pour la mise en œuvre et le suivi

Une déclinaison très opérationnelle attendue

D'une manière générale, il convient que le PRS soit rapidement décliné en plans d'actions opérationnels incluant autant que possible des objectifs cibles réalistes et partagés et une identification des moyens associés. Ces plans d'actions appelleront des moyens humains dédiés à leur animation et à leur suivi au sein des équipes ARS mais aussi une adaptation de certains outils de suivi.

¹ Plan régional santé environnement (PRSE), Plan régional santé au travail (PRST) en particulier.

Dans cette perspective, la CRSA appelle à un déploiement volontariste des Contrats locaux de santé associant pleinement les représentants des usagers membres des instances de démocratie en santé et plus largement à un soutien renforcé à toutes les démarches favorisant la coordination et la coopération des professionnels. En effet, le renforcement des complémentarités sur chaque territoire est indispensable pour *a minima* consolider l'existant.

Des enjeux de transformation de l'offre : consolider et diversifier les modèles d'accompagnement pour s'adapter au mieux aux besoins et permettre une véritable autodétermination

Le PRS réaffirme l'enjeu de l'accès à une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap. Si la CRSA soutient cet enjeu d'accompagnement global, elle veillera à ce que les actions menées en termes de transformation de l'offre médicosociale garantissent une réponse adaptée aux attentes des personnes accompagnées, y compris en établissement, en sécurisant la fluidité de leurs parcours de santé et de vie.

De même, la CRSA se félicite de l'orientation prise visant à favoriser le maintien à domicile, en réponse à une attente forte des usagers en ce sens. Cependant, le virage domiciliaire ne doit pas se faire au détriment de l'offre d'hébergement des établissements. La diversification des modes d'accompagnements et le développement des capacités d'hébergement au plus près des besoins sont en effet indispensables à l'atteinte de cette orientation.

Une large mobilisation des acteurs publics indispensable pour atteindre les objectifs visés : complémentarité et coordination

La CRSA estime que la nécessité d'un travail partenarial entre les acteurs institutionnels est globalement peu développée dans le PRS. Les commissions spécialisées ont noté l'enjeu de cette coordination des politiques publiques en particulier pour :

- l'organisation des mobilités sur les territoires ;
- le développement de l'attractivité des territoires et des métiers ;
- les enjeux de formation initiale et continue des professionnels ;
- l'accès à l'éducation et plus particulièrement à la scolarisation ;
- la santé mentale des jeunes;
- et plus largement pour le déploiement des actions concourant au bien-être des populations dans leurs lieux de vie (actions sur les déterminants de la santé et prise en compte des vulnérabilités sociales).

Ainsi, les mobilités sont un enjeu majeur relevé par toutes les commissions spécialisées. Sur ce sujet, la question des moyens et des financements mobilisables pour répondre aux objectifs d'amélioration de l'accès aux soins, comme le déploiement des dispositifs de l'aller-vers ou la disponibilité des transports sanitaires est centrale. Elle fera l'objet d'une attention particulière de la CRSA.

La CRSA, et sa composition elle-même l'illustre parfaitement, ne peut que réaffirmer la nécessité de ce travail partenarial pour mieux répondre aux besoins de santé des Normands, en activant tous les leviers à disposition des acteurs institutionnels et en organisant au mieux leur complémentarité.

Construire un plan d'actions pour améliorer la qualité de vie au travail des professionnels

La situation de notre région en termes de démographie des professions de santé appelle une mobilisation de tous les acteurs pour rendre les carrières plus attractives et trouver les organisations

territoriales qui permettront de répondre aux besoins de santé des populations et d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail des professionnels.

La CRSA sera attentive et soutiendra la conception et la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux et collectif pour améliorer la qualité de vie au travail ainsi que le repérage et les réponses à des problèmes de santé mentale des professionnels.

Représentants des usagers et familles, acteurs à part entière du système de santé

La CRSA se félicite des orientations prises en faveur de la poursuite et du renforcement des actions engagées pour promouvoir la bientraitance et repérer les situations de maltraitance envers les personnes accompagnées et soignées.

Elle souligne à cet égard la nécessité d'engager un travail sur la place des familles et des aidants.

A travers la production annuelle de son rapport relatif aux droits des usagers du système de santé en Normandie, la CRSA contribuera à l'analyse collective des services rendus à la population en matière de santé (prévention, soins et accompagnement médico-sociaux) et des démarches en place pour permettre à la parole des usagers de s'exprimer et pour favoriser l'autodétermination des personnes.

Une attention particulière sur la qualité de l'environnement

La CRSA sera attentive à la mise en œuvre des actions en lien avec l'enjeu de transition écologique nouvellement intégré au PRS. En effet, la région est particulièrement concernée par les installations industrielles dont plus d'une centaine de sites est classée SEVESO, avec un risque technologique induit.

Par ailleurs, elle suivra de près les mesures qui seront mises en œuvre pour améliorer et préserver la qualité de l'air, de l'eau et des sols, avec une attention particulière sur la pollution des terres agricoles et la qualité de l'eau potable.

Des attentes en matière d'observation des besoins et de suivi des réponses pour se donner les moyens de corriger et d'adapter les plans d'actions

Si la CRSA souligne la qualité du travail de concertation en vue de l'élaboration de ce PRS, elle souhaite pour sa mise en œuvre, un suivi renforcé de certains indicateurs de santé publique, de mesure des besoins des populations et des réponses apportées. Plusieurs sujets ont d'ores et déjà été évoqués : santé mentale des jeunes, santé des enfants et des adultes en situation de handicap (scolarisation, logement, accès à la prévention...), santé des personnes en situation de précarité, mais aussi observation et analyse du non-recours.

Elle ajoute que la mesure de l'atteinte des objectifs devra associer l'ensemble des acteurs mobilisés dans le cadre de ce PRS.

En outre, une évaluation plus précise des conséquences du virage numérique sur les droits des usagers est souhaitée, ainsi qu'un suivi renforcé des impacts de certaines réformes (autorisations/seuils, services d'autonomie à domicile).

Avis

En conclusion, la CRSA émet un avis favorable sur le PRS de Normandie 2023-2028 en tant que cadre stratégique, avec des réserves concernant sa mise en œuvre opérationnelle (moyens financiers et surtout humains suffisants, accompagnement nécessaire des changements d'organisations et de pratiques, enjeu de coordination des politiques publiques).

La CRSA se mobilisera pour la mise en œuvre du PRS. Ses commissions spécialisées ont d'ores et déjà prévue d'engager des travaux qui concourront aux objectifs suivants :

- Informer les usagers et leurs représentants et renforcer leur capacité d'agir
- Contribuer au suivi du PRS et aux partages d'expériences inspirantes entre les territoires et entre les champs
- Concevoir et diffuser des plaidoyers en direction des décideurs nationaux.

La présidente de la CRSA

Madame Pascale DESPRES